

# CREATION DE LA COMMISSION NATIONALE COLLECTE ET PROPETE

## Historique !!!

Le 27 mai 2024, des éboueurs et des cantonniers de plusieurs grandes collectivités du pays se sont réunis à Paris, au siège de la Fédération FORCE OUVRIERE des services publics.

Ils ont décidé de s'organiser nationalement, au sein d'une commission professionnelle, pour défendre leurs intérêts communs et peser dans les négociations, au niveau de toutes les instances de la fonction publique territoriale.



**Des camarades de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de la Communauté Urbaine de Dunkerque, de la Métropole de Toulouse, du Gers, de la Ville de Paris et de l'Agglomération de Colmar ont décidé de coordonner nationalement leur action revendicative !**

La séquence du combat pour les acquis et le temps de travail nous a servi de leçon :

**LES CAMARADES NE PARTIRONT PLUS JAMAIS EN ORDRE DISPERSE !**



Désormais, les Collectivités devront compter avec un interlocuteur qui sera en capacité de poser un rapport de force national pour défendre les intérêts et les droits des Eboueurs et des Cantonniers !



Les 25 et 26 juin derniers s'est tenue, à Marseille, une **seconde réunion de cette Commission** : elle a déjà permis de **dégager quelques grands axes de revendications** :

- **PENIBILITE UNIFORME AU NIVEAU NATIONAL :**

Et les critères ne manquent pas : travail en extérieur, rythme intensif, manipulation de charges lourdes, gestes répétitifs, exposition aux nuisances sonores et aux risques biochimiques, stress lié aux contraintes de la circulation...

- **RETRAITE :**

Pour une reconnaissance de la catégorie super-active !

- **SANTE :**

Pour un suivi médical régulier afin de prévenir les troubles musculo-squelettiques ou les maladies professionnelles et pour une mise en place de procédures afin de réduire le risque d'accident de travail ou faciliter le travail en temps partiel thérapeutique...

- **SECURITE :**

Pour une meilleure prévention des situations d'exposition aux risques d'agressions psychologiques et physiques

- **CONDITIONS DE TRAVAIL :**

Pour de meilleures conditions d'hygiène, des locaux décents et des moyens matériels et humains suffisants, et pour l'utilisation d'exosquelettes !



**Une troisième réunion est prévue  
le 11 septembre 2024 à Dunkerque**



D'ores et déjà, les camarades se sont donné comme objectif de **dégager un "STATUT NATIONAL"** pour une **juste reconnaissance du "METIER"** en valorisant ses missions et en transformant **L'AGENT DE COLLECTE ET DE PROPRETE** en **acteur essentiel de la TRANSITION ECOLOGIQUE !**